

Allocution de Christophe Papadimitriou  
**Comité permanent du Patrimoine canadien**  
22 octobre 2009

Je m'appelle Christophe Papadimitriou, je suis contrebassiste professionnelle depuis 20 ans. Je suis membre de différentes formations en jazz et musiques du monde. J'accompagne également des artistes populaires. En parallèle de ma carrière de musicien, je dirige L'OFF Festival de jazz de Montréal depuis 2006; je travaille pour la Chapelle historique du Bon-Pasteur, maison de la culture dédiée à la musique classique et la musique contemporaine, je suis membre du comité d'évaluation musique du Conseil des arts de Montréal et je suis vice-président du Conseil québécois de la musique. Je vous remercie de me recevoir aujourd'hui pour témoigner.

Mes multiples activités dans le milieu musical me permettent de côtoyer une grande diversité d'artistes en musique dite spécialisée et de bien comprendre la réalité du milieu. Mon intervention portera essentiellement sur les conséquences de la coupure du programme de subvention à l'enregistrement sonore de musique spécialisée. Cette subvention a permis de cofinancer une centaine de projets à travers le Canada en 2008 et est essentielle et vitale pour les acteurs de ce milieu. La production d'un enregistrement sonore est une étape clé dans la dynamique de création d'une œuvre, mais aussi dans sa diffusion. Elle est à la fois une marque tangible d'une création sonore, un outil promotionnel obligatoire pour la diffusion de spectacles (ici comme à l'étranger) et un document de référence qui s'inscrit dans le patrimoine national.

Il ne faut pas aborder l'enregistrement de musique spécialisée comme les autres genres plus populaires. Je vous cite la définition éloquent qu'en fait le Conseil des Arts du Canada « On entend par "**musique spécialisée**" toute production musicale qui n'est pas avant tout conçue pour un marché de masse et dont l'intention ou le contenu met l'accent sur la créativité, l'expression personnelle ou l'expérimentation plutôt que sur les exigences de l'industrie de l'enregistrement sonore courante. Elle est normalement associée au marché parallèle et aux systèmes de distribution alternatifs et son importance dépasse le simple divertissement. »

La rentabilité en termes de vente d'album ne peut pas s'appliquer. On parle d'un auditoire spécialisé. La rentabilité de ce type de projet se calcule en termes de développement de carrière. Le disque permet d'être diffusé sur les ondes radios, d'obtenir des critiques des médias et avant tout de vendre des concerts. Dans la majorité des cas, le concert est la source de revenus principale des artistes et sans enregistrement de qualité, les groupes n'ont plus de moyen de démarcher les festivals, les diffuseurs canadiens et étrangers ou de participer aux marchés de spectacles.

La moyenne des fonds alloués par le Conseil des Arts du Canada sur ce type de projet est de 7000 \$ et ne peut excéder 60 % du budget total. L'artiste participe toujours financièrement à ce type d'initiative, mais son statut précaire ne lui permet en aucun cas d'en assumer l'intégralité. De plus, c'est tout un milieu économique qui profite également de ces enregistrements, les studios, ingénieurs, graphistes...

Comme je viens de vous l'expliquer, ces sommes sont essentielles à la survie des musiques spécialisées, mais aussi, elles ne peuvent être gérées que par une instance dont les critères de sélection sont basés sur l'excellence artistique plutôt que sur les retombées commerciales. Les jurys doivent être constitués de pairs les plus proches possible du genre musical dont ils doivent juger les demandes. Pour toutes ces raisons, le Conseil des Arts du Canada doit rester l'administrateur de ces fonds. Les organismes tels que

Factor et Musicaction ont en grande partie des critères commerciaux qui ne peuvent pas s'appliquer à ces musiques.

En conclusion, la suppression du programme d'aide à l'enregistrement de musique spécialisée va avoir des conséquences irrémédiables sur tout un pan musical au Canada. La diversité et la vitalité de nos créateurs est ici en jeu. La qualité et l'excellence ne riment pas obligatoirement avec une rentabilité commerciale, mais avec un savoir-faire et une expertise qui enrichit précieusement le patrimoine canadien.